

Réunion du 5 octobre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Laurence MULLER-BRONN

**N° CP/2015/435 - Développement local des bassins de vie - 2211
Adoption des contrats de territoire du Pays d'Erstein
2015-2016 et du Pays de Sainte Odile 2015-2016**

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CG/2011/48 du 4 juillet 2011 relatif à la poursuite et au renforcement de la démarche de contractualisation du Département avec les territoires,

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CG/2012/15 du 25 juin 2012 concernant le cadre méthodologique général de la génération II des contrats de territoire,

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CG/2012/59 du 22 octobre 2012 sur le guide de référence applicable pour le périmètre des territoires signant un contrat de territoire de 2ème génération,

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CG/2014/9 du 26 mai 2014 donnant délégation à la commission permanente pour approuver les contrats de territoires de nouvelle génération à venir,

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CD/2015/94 du 6 juillet 2015 sur la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements,

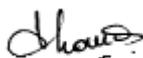
Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CD/2015/87 du 6 juillet 2015 sur la révision des politiques d'accompagnement financier des opérations d'investissement des communes et de leurs groupements,

Vu l'article 94 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les nouveaux contrats de territoires du Pays d'Erstein pour la période 2015-2016 et du Pays de Sainte Odile pour la période 2015-2016,
- autorise le président du Conseil Départemental à signer les contrats de territoires du Pays d'Erstein et du Pays de Sainte Odile, joints en annexes à la présente délibération, sous réserve de leur approbation par les autres parties au contrat,
- décide de la mise en œuvre des contrats de territoires pour une période de 2 ans, à compter du 1er janvier 2015 pour les territoires du Pays d'Erstein et du Pays de Sainte Odile,
- rappelle que toute opération inscrite aux contrats de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Départemental, préalablement au démarrage des travaux, conformément au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151005-lmc195854-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/10/15